

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Ile de France Mobilités, Numéro national d'identification : 28750007800012, 39 bis-41 rue de Châteaudun,
 Point(s) de contact : M. Laurent PROBST, directeur général d'Ile de France Mobilités – Mme Juliette VINCK –
 Contrats et Tarification, département Mise en concurrence, 75009, PARIS, F, Téléphone : (+33) 01 53 59 14 30,
 Courriel : cspgpe@iledefrance-mobilites.fr, Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.iledefrance-mobilites.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : TRANSPORT

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé : Contrat relatif à l'exploitation du service de transport des personnes - première section de la ligne 15 du Grand Paris Express**

Numéro de référence : 2021-GPE-01

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 60210000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : La présente procédure vise à désigner l'exploitant des services d'une partie de la ligne 15 du réseau de transport public du Grand Paris Express

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 675 000 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché : Valeur hors TVA 357 800 000 euros

ou Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 50222000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45234124

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FR10

Lieu principal d'exécution : Ile-de-France

II.2.4) Description des prestations :

Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des mobilités sur la région Île-de-France, désigne les opérateurs de transport des réseaux de transport public en Île-de-France. Le contrat vise à confier l'exploitation du service de transport de personnes pour le tronçon sud de la ligne 15 du Grand Paris Express, à savoir le tronçon reliant les gares de Noisy-Champs (gare incluse) et Pont-de-Sèvres (gare incluse) : soit 33 km pour 16 gares. L'exploitation de cette ligne représente annuellement environ 4 500 000 trains-kilomètres commerciaux et 120 millions de voyages. La charge prévisionnelle dimensionnante représente 16 000 voyageurs à l'heure de pointe du matin. Le contrat comprend : l'exploitation du transport ferroviaire par un métro automatique et des gares sur le linéaire identifié ci-dessus, y compris le site de maintenance et de remisage et le poste de commandes centralisées, dont la relation avec les voyageurs, l'accueil et l'information des voyageurs, la sécurité contre les risques d'incendie et de panique en gares, la lutte contre la fraude et la lutte contre le vandalisme, les missions du chef de file de la réglementation STPG, la distribution des titres de transport en gares, et la gestion de la sûreté dans les limites fixées par les textes en vigueur en interfaces avec le futur opérateur de sûreté; l'entretien, la maintenance et le gros entretien-renouvellement des biens du service qui seront mis à la disposition du titulaire dans les conditions définies par les textes en vigueur, en ce compris le matériel roulant, le site de maintenance et de remisage, le second oeuvre et les équipements en gares, ainsi que les œuvres d'art en gare et au site de maintenance et de remisage. Le contrat ne comprend notamment pas : l'acquisition des matériels roulants ; l'exploitation et la gestion des infrastructures du réseau de fibre optique (tubes, câbles et sites techniques) intégré aux infrastructures de la ligne 15 à des fins de développement territorial, non plus que celles des équipements de téléphonie mobile (Grand Paris Numérique) ; la gestion des commerces et de la publicité ; la gestion des locaux dédiés aux forces de l'ordre. Le contrat prévoit des objectifs de performance assortis d'indicateurs mesurant à la fois la réalisation de l'offre de transport, la qualité de service, la réalisation de la maintenance et les objectifs RSE.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères : 1. La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 72

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : La durée du contrat pourra être prorogé par tranches d'un an sans excéder 108 mois.

2 ans de pré-exploitation sont prévus, avec un démarrage prévisionnel courant 2023

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

II.3) DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure : Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution : Procédure négociée restreinte

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2021/S 005-008438 du 08/01/2021

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° :

Intitulé : Contrat relatif à l'exploitation du service de transport des personnes - première section de la ligne 15 du Grand Paris Express

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 18 juillet 2021

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE : 1

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire : Groupement RATP DEV-Comfort DelGro Transit-Alstom, Numéro national d'identification : 389795006, 54 quai de la Rappée, 75012, PARIS, F, Code NUTS : FR101

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : 675 000 000 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 357 800 000 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

La valeur estimée de la concession tient compte de la durée maximale, ainsi que d'une majoration maximale de 30% de KCC supplémentaires pour les développements d'offre.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F,

Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00, Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46,

Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui pourra être déposé pendant les deux mois qui suivront la publication par l'autorité délégante de l'avis d'attribution de la délégation.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 12 septembre 2023